

## La liste « Ensemble pour Seissan » a obtenu 13 sièges

Deux listes étaient en présence



La liste « Ensemble pour Seissan » a obtenu 13 sièges

La liste « Ensemble pour Seissan », menée par François Rivière, maire sortant, a été élue dès le premier tour, la liste « Seissan autrement » menée par Bastien Porta ayant obtenu 2 sièges. Durant la campagne électorale et notamment lors de la réunion publique qui s'est tenue à la salle des fêtes, les projets pour la nouvelle mandature ont été dévoilés, la Communauté de Communes Val de Gers exerçant la compétence économie.

### Programme pour la future mandature menée par « Ensemble pour Seissan »

Sont prévus : le développement de la ZA du Péré avec la création d'une voie nouvelle et d'un Hôtel d'entreprise Agroparc 3, l'aide au développement d'immobilier d'entreprise, l'augmentation des offres de soins à la maison médicale avec l'arrivée d'un chirurgien-dentiste et d'une orthophoniste, la mise en place d'un transport à la demande avec trajet bi-journalier vers Auch, le fleurissement des espaces publics, la création d'un City Park avec liaison par une passerelle piétonne sur le Gers avec les terrains de foot et de tennis, le réaménagement de l'espace pique-nique du Parc Bédât de Montlaur avec remplacement des jeux pour enfants, entretien des voiries sans phyto, réfection de la rue de l'Église, des trottoirs des rues de la Rouquette, Anselme Batbie et du lotissement Fernand de Monlaur, réfection des accès à l'école et aménagement de la place Édouard Lartet, restauration de la Halle aux Marchands, révision du PLU, étude et lancement d'un nouveau lotissement, goudronnage des allées du cimetière. Pour Artiguedieu-Garrané, installation de la fibre optique même dans les maisons isolées, entretien de la voirie publique communale, aménagement de la place du Souvenir Français, réfection de l'église et de la halle en bois.

Seissan s'inscrit aussi dans le grand projet du PNR (Parc Naturel Régional) mené par la Communauté de Communes Val de Gers et les deux autres Communautés de l'Astarac.